





**Serge CHABROL** Secrétaire général du SNEP-FSU

**Frédérique ROLET**Co-secrétaire générale du SNES-FSU

Nicolas DUVEAU Secrétaire général du SNUEP FSU

À

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Education nationale
110, rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : situation des admissibles aux recrutements réservés

Paris, le 15 mai 2013

Monsieur le Ministre

Le déroulement des recrutements réservés pour les contractuels enseignants et d'éducation conduit à des situations inacceptables et provoque, à juste titre la colère des intéressés.

Le SNES, le SNEP et le SNUEP rappellent qu'ils avaient sollicité l'examen du recensement des contractuels éligibles au sein des commissions consultatives paritaires élues par les personnels non titulaires en amont des épreuves du concours. Faute de l'examen en amont des conditions d'éligibilité des candidats, des collègues se sont investis dans la préparation d'épreuves pour apprendre in fine que leur candidature n'était pas recevable. Certains candidats convoqués se sont ainsi vus refuser le passage des épreuves ; d'autres déclarés admis par les jurys ont été rayés de la liste parce qu'ils ne remplissaient pas les conditions administratives d'inscription.

Il conviendra de tirer sans tarder les leçons de ce qui vient de se passer. Dès à présent, il nous semble indispensable que vous vous adressiez aux personnes concernées et les assuriez qu'une organisation plus respectueuse de leurs droits sera mise en œuvre pour les prochaines sessions. Chacune d'entre elle est en droit d'être informée par son employeur des possibilités de titularisation qui lui sont offertes. De plus il est indispensable de mettre en place dans le cadre des plans académiques de formation, dès la rentrée de 2013, des formations ainsi que des préparations au dossier RAEP et épreuves de concours dans toutes les disciplines.

Nous vous demandons de prendre toutes dispositions utiles afin que les admissibles aux recrutements réservés soient assurés dès maintenant d'un contrat à temps complet, renouvelé à la rentrée scolaire et sans interruption à l'occasion des vacances. Face à la grave crise de

recrutement dans le second degré, il serait en effet incompréhensible que l'institution se prive de ces personnels, les conduise à abandonner la perspective d'accéder à la titularisation.

Cette première session a mis en évidence d'une part la très forte attente des personnels non titulaires et d'autre part le caractère restrictif des conditions retenues par la loi pour l'accès aux recrutements réservés. Nous vous demandons d'engager sans retard des négociations en vue de l'élaboration d'un plan de titularisation ouvert à l'ensemble des contractuels et vacataires, afin de dépasser les insuffisances de la loi Sauvadet. Tout doit être fait pour titulariser ceux qui exercent aujourd'hui dans des conditions précaires.

Enfin, comme ils l'ont déjà demandé, le SNES, le SNEP et le SNUEP souhaitent obtenir l'assurance que tous celles et ceux qui se sont rendus à l'épreuve d'admission seront remboursés de leurs frais de déplacement et de séjour. Les difficultés sont réelles, en particulier pour celles et ceux qui exercent outre mer.

En ce sens, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de nos salutations respectueuses.

Serge CHABROL

Frédérique ROLET

Nicolas DUVEAU